

LUNDI 19 JUIN	MARDI 20 JUIN	MERCREDI 21 JUIN	JEUDI 22 JUIN	LUNDI 26 JUIN	MARDI 27 JUIN	MERCREDI 28 JUIN
T CVPM T MARVI	TLE STD22A	T CAP SIDEG BMA	T G 1CVPM	1 STD2 A	1 G 1MARVI	1MARVI 1CVPM 1 STD2A Nouveaux affectés
JEUDI 29 JUIN	LUNDI 3 JUILLET	MARDI 4 JUILLET	MERCREDI 5 JUILLET	JEUDI 6 JUILLET	LUNDI 10 JUILLET	MARDI 11 JUILLET
2GT OPTION CCD	2CVPM 2 MARVI	2GT OPTION MAGES	2 CAP SIDEG	L1 DNMADE ESPACE GRAPHISME	L2 DNMADE ESPACE GRAPHISME	L3 DNMADE ESPACE GRAPHISME

**MERCI DE RESPECTER CE CALENDRIER et les horaires. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDÉE.**

La présence de l'élève est obligatoire

## REINSCRIPTION

- ◇ 2 Photos d'identité récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2023-2024 OBLIGATOIRE
- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé et la fiche d'urgence qui vous seront remises
- Acompte demi-pension : **72€** ; le paiement en ligne est obligatoire, apportez la preuve de paiements (Prévoir 12€ en cas de perte de la carte de cantine) **+1 RIB** pour les élèves boursiers au nom du Responsable légal qui a fait la demande de bourse
- ◇ **12€ pour** le tee-shirt d'EPS obligatoire uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- La réinscription ne sera validée qu'une fois, **les droits scolaires antérieurs et l'acompte pour la demi-pension réglés.**

## INSCRIPTION

<https://teleservices.ac-martinique.fr/ts> (uniquement pour les élèves sortant de 3<sup>ème</sup>)

- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé, la fiche d'urgence et la fiche gestion qui vous seront remises.
- Fournir une adresse mail valide pour finaliser l'inscription pour le télépaiement des frais de scolarité

Pièces à fournir :

- ◇ Notification d'affectation OBLIGATOIRE
- ◇ Exéat et fiche siècle délivrés par l'établissement d'origine **obligatoire** (pas d'inscription sans ces documents)
- ◇ Photocopie du livret de famille **complet**
- ◇ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (CNI ou passeport)
- ◇ Copie de tous les bulletins de l'année 2022-2023
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2023-2024 OBLIGATOIRE
- ◇ **12€ pour** le tee-shirt d'EPS obligatoire uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- ◇ **4 Photos** d'identité récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ **1 RIB** d'un responsable légal qui a fait la demande de bourse
- ◇ Photocopie des pages de vaccination

Demi-pension : acompte DP **72 €** et badge de cantine **12€** à régler à part (Faire l'appoint)

**Favorisez les Paiements par carte bancaire ou espèces UNIQUEMENT**

### INTERNAT (sous réserve d'acceptation)

L'internat est réservé aux lycéens et l'admission se fait selon certains critères et en fonction du nombre de places disponibles. L'admission n'est valable que pour l'année en cours.

Procédure :

1 : Aucune demande d'admission ne sera traitée sans les 3 chèques et UN justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal.

2 : la réponse sera donnée par courriel ou SMS.

Paiement : La participation forfaitaire annuelle des familles est de **1600 € (Avance DP 72€)**

Le 1<sup>er</sup> paiement de **528 €** sera encaissé en juillet 2023 POUR VALIDER L'INSCRIPTION ; le 2<sup>ème</sup> paiement de **500 €** sera encaissé le 1<sup>ER</sup> octobre 2023 ; le 3<sup>ème</sup> paiement sera encaissé le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les chèques pourront être remis contre paiement en ligne ou par C.B. 15 jours avant l'échéance.